

**DEL-2022-185**

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/06/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CARTIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme LAFARIE.

MM. GILLET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, PETIT, ROLLIN, SADDIER.

**Suppléants :**

Mme GRARD.

MM. BOSSON, MULATIER-GACHET, TURK-SAVIGNY.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BUFFLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MODURIER, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

M. PAILLOLE : Syan'EnR

Mmes ASSIER, CARRERA, KHAY, JAILLET, POURRAZ,

MM. BAILLY, CHALLEAT, DIAZ, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN, WYBAILLIE : du SYANE

**Membres en exercice : 85**

**Présents : 40**

**Représentés par mandat : 8**

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

**Objet : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE « SYAN'ENR » - RACHAT D' ACTIONS PAR LE SYANE AUX SOCIETES ESSPROD ET SIPENR**

**Exposé du Président,**

La Société d'Economie Mixte (SEM) SYAN'ENR a été créée, à l'initiative du SYANE, le 17 octobre 2017.

Née de la volonté des collectivités de Haute-Savoie de soutenir le développement des énergies renouvelables en partenariat avec les communes et les intercommunalités, elle dispose d'un capital initial de 1.000.000 € et réunit les associés suivants :

- Le SYANE, à hauteur de 70 % du capital ;
- SIPENR (émanation du SIPPAREC), à hauteur de 10 % du capital ;
- ESSPROD (émanation de la SEM Energie et Services de Seyssel), à hauteur du 10 % du capital ;
- RETPROD (émanation de la Régie du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes), à hauteur du 10 % du capital.

Le montant et la répartition du capital social n'ont pas évolué depuis la création de la SEM.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS », prévoit à son article 210 un renforcement du contrôle des SEM par les collectivités locales actionnaires.

Les dispositions législatives soumettent à un accord des collectivités actionnaires toute participation indirecte des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dans une autre société commerciale, dès lors qu'une collectivité possède au moins 10% du capital de ladite SEML.

Cet accord implique donc la réunion des assemblées délibérantes des actionnaires avant chaque prise de participation, ce qui peut entraîner une perte de temps dans le processus décisionnaire.

Actuellement, SIPENR et ESSPROD possèdent chacune 10% du capital de la SEM SYAN'ENR, soit 100.000 €. Aussi, afin de simplifier les prochaines prises de participations de SYAN'ENR, il est proposé que le SYANE rachète 5.000 € de capital détenu actuellement par SIPENR et par ESSPROD, soit un total de 10.000 €.

RETPROD, avec son statut de régie, n'est pas concernée.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital social avant et après ces cessions d'actions :

	Avant cession d'actions		Actions vendues au SYANE		Après cession d'actions	
	Apport initial	% Parts	Nombre	valeur	Montant de la participation	% Parts
Total	1.000.000 €	100%			1.000.000 €	100 %
SYANE	700.000 €	70%			710.000 €	71%
ESSPROD	100.000 €	10%	50	5.000 €	95.000 €	9,5%
SIPENR	100.000 €	10%	50	5.000 €	95.000 €	9,5%
RETPROD	100.000 €	10%	0	- €	100.000 €	10%

Le principe de ces cessions d'actions a été validé lors du dernier Conseil d'Administration de SYAN'ENR, qui s'est tenu le 25 mai 2022, et auquel participaient les représentants de SIPENR et d'ESSPROD.

Les membres du Comité sont invités :

1. à autoriser le Président du SYANE à signer tous les documents nécessaires à la validation des deux rachats d'actions suivants :
  - rachat par le SYANE de 50 actions SYAN'ENR, détenues par SIPENR, pour un total de 5.000 € ;
  - rachat par le SYANE de 50 actions SYAN'ENR, détenues par ESSPROD, pour un total de 5.000 €.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMERIQUE